

Commune de Montferrier sur Lez
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, le **30 SEPTEMBRE 2021** à 19h00, sous la présidence de Madame Brigitte DEVOISSELLE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 23 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés :26

Présents : Madame Brigitte DEVOISSELLE, Mesdames Marie-Hélène CABAS, Amélie GIORGETTI, Béatrice ROUCAYROL, Edda LAGRIFFOL, Sabine TOURROLIER, Michèle TOMAS, Myriam GELSOMINO, Céline GOLLAIN, Valérie GOMBERT, Edda LAGRIFFOL Messieurs Bernard CAPO, Steve CHRETIEN, Jean-Pierre DEPOND, Alain JAMME, Bruno BARASCUD, Bruno BAYLE, Christian CRESPIY, Christian RAYMOND, Michel BOURELLY, Jean-Paul BORD, Olivier MASSON, Jean-Marie PROSPERI, Michel BOYER

Représentés :

- Madame Véronique JEANNIN a donné un pouvoir à Madame Edda LAGRIFFOL;
- Monsieur Maryline SERRES a donné un pouvoir à Madame Amélie GIORGETTI;
- Monsieur Frédéric GUEYDAN a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DEPOND

Monsieur Michel BOYER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote :

- 1 – Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal
- 2 – Demande de subvention
- 3 – Convention GRDF
- 4 – Contrat centre de gestion
- 5 – Poste ATSEM 6^e classe
- 6 – avancement de Grade- création de poste budgétaires
- 7 – Rémunération des heures d'études surveillées
- 8 – Groupement d'achat de quincaillerie, visserie et échelles
- 9 – tarifs octobre rose/trinq'o'lez
- 10 – versement d'un don à l'ICM

Informations :

- Information terrains du lez
- travaux route de Mende
- trinq'o'lez
- octobre rose
- visite des terrasses du château (2 après-midis par semaine le mercredi et le vendredi de 14h à 17h)

Questions Diverses

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2121-7 Du CGCT « *Le Conseil Municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.* »

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer définitivement le lieu de réunion de l'assemblée délibérante au sein de l'espace culturel du Devevou (Chemin des tennis à Montferrier Sur Lez) qui respecte les critères de neutralité, d'accessibilité, de sécurité et de publicité des séances.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition.

2- Demande de subvention

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de deux terrains de Padel sur d'anciens cours de tennis.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention la plus élevée au Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte par 24 voix POUR et 2 abstentions (Jean-Paul BORD ; Céline GOLLAIN) cette proposition

3- Convention GRDF

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'objet de cette convention.

La commune souhaite s'engager dans une politique énergétique et de calcul des coûts sur les démarches de planification, de prospective territoriale, des futurs projets d'aménagement, de construction, de rénovation ou encore de mobilité propre.

Les données numérisées des réseaux de distribution de gaz naturel, en l'état des dernières mises à jour de leur représentation issue de la cartographie Moyenne Echelle par GRDF de Montferrier-sur-lez, concernant notre territoire permettront à la commune d'engager cette politique énergétique.

Oùï les explications de Madame le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

4-CONTRAT CENTRE DE GESTION

Le Maire expose :

- Au regard de l'arrivée à échéance le 31 décembre 2021 de l'actuel contrat d'assurance des risques statutaires choisi dans le cadre d'une procédure de consultation confiée par le CDG (assureur GROUPAMA, courtier gestionnaire GRAS SAVOYE)
- De l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- De l'opportunité de confier au Centre de gestion de l'Hérault le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence et de souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.
- **En conséquence, il est proposé au conseil Municipal :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La commune de Montferrier Sur Lez charge le Centre de gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

5 -POSTE ATSEM 6E CLASSE

Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire expose la modification du tableau des effectifs demandée.

Compte tenu de la création de la 6^{ème} classe à l'école maternelle, un poste supplémentaire d'ATSEM a été ouvert.

Madame le Maire a recruté, en interne et à effectif constant, Madame Emmanuelle VIDAL, adjoint technique, pour occuper ce poste à compter du 1^{er} septembre 2021.

En conséquence, il convient de modifier le support de poste d'adjoint technique.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- modifier le poste d'adjoint technique à 80% équivalent temps non complet en un 100 % équivalent temps plein à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

6- AVANCEMENT DE GRADE-CREATION DE POSTES BUDGETAIRES

Madame le Maire expose les créations de postes demandées.

Au regard de la validation du tableau annuel d'avancement de grade celui-ci va changer la situation statutaire de deux agents de la collectivité.

Dès lors, il convient de créer les deux supports de postes adéquats pour leur permettre cet avancement de grade.

Afin de rester à effectif constant, les supports actuels occupés par les agents seront supprimés.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes :

- 1 support rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 support adjoint territorial du patrimoine principal 2^e classe

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

7- REMUNERATION DES HEURES SURVEILLEES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de ses compétences, la commune de Montferrier-sur-Lez, doit rémunérer les enseignants effectuant des heures supplémentaires au cours d'études surveillées effectuées dans les écoles de la commune.

VU le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal,

VU l'arrêté du Bulletin Officiel n° 31 du 2 octobre 2010, fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des taux plafond des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles,

VU la liste des enseignants intervenant dans les établissements scolaires de la Commune pour l'année scolaire, 2021-2022

VU les crédits inscrits au budget,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, il est demandé au le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : d'autoriser Madame le Maire à rémunérer les enseignants intervenants au cours des études surveillées effectuées dans les écoles de la Commune soit :

Liste des enseignants des écoles élémentaires de la Commune de MONTFERRIER SUR LEZ

Noms et prénoms école maternelle :

- CATALA Sandrine – Professeur des écoles
- RENU Carole - Professeur des écoles
- VIDAL MBARGA Hélène - Professeur des écoles
- PETER Marie-Laure- Professeur des écoles
- COLINET Isabelle - Professeur des écoles
- BAILLY Claudie – Professeur des écoles

Noms et prénoms école primaire :

- CADENE Christine - Professeur des écoles
- COUSTAN Christel - Professeur des écoles
- HOULES Marion - Professeur des écoles
- POUDEVIGNE Sophie - Professeur des écoles
- DUCAROUGE Bertrand - Professeur des écoles
- DERENNE Soizic – Professeur des écoles

ARTICLE 2 : que cette liste correspond au personnel enseignant pour l'année scolaire 2021-2022, que celle-ci sera revue pour chaque nouvelle année scolaire.

ARTICLE 3 : de fixer la rémunération des enseignants selon les taux maximums en vigueur fixé par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale soit à titre indicatif :

	Heure d'étude surveillée
Instituteurs/directeurs d'école élémentaire	20.03 €
Professeurs des écoles de classe normale	22.34 €
Professeurs des écoles hors classe + classe exceptionnelle	24.57 €

Le montant de ces vacations est indexé automatiquement sur l'évolution des taux maximums de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants, publié sur le Bulletin Officiel de l'Education Nationale

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

8-GROUPEMENT D'ACHAT DE QUINCAILLERIE,VISSERIE ET ECHELLE

Le Maire expose :

Dans un souci d'économies, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les communes de Castelnau-Le-Lez, Jacou, Pignan, Montferrier-sur-Lez, Villeneuve-lès- Maguelone et Clapier pour des achats de quincaillerie, visserie et échelles, conformément à la convention annexée à la présente délibération.

La Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement et à ce titre est notamment chargée de l'ensemble de la procédure de passation, y compris signature et notification du ou des marchés à intervenir. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du marché pour ce qui le concerne.

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'exécution d'un an reconductible tacitement 3 fois une année.

Les montants globaux pour tous les participants sont les suivants :

Communes	Montants annuels en € HT
La Ville de Montpellier	200 000
Montpellier Méditerranée Métropole	30 000
CCAS de Montpellier	
Castelnau-Le-Lez	20 000
Jacou	6 000
Pignan	15 000
Montferrier-sur-Lez	15 000
Clapiers	
Villeneuve-lès-Maguelone	

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes, entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les communes de Castelnau-Le-Lez, Jacou, Pignan, Montferrier-sur-Lez et Clapiers, convention aux termes de laquelle La Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement, et prévoit notamment que le coordonnateur sera chargé de la signature des marchés, et à intervenir au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

9-TARIFS : OCTOBRE ROSE:TRINQ'O'LEZ

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs pour les deux manifestations Octobre Rose et Trinq'O'lez.

Vente des parapluies pour Octobre Rose : 10 euros

Vente de verres pour Trinq'O'lez : 3 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition
10-VERSEMENT D'UN DON A L'ICM

Madame le Maire présente son souhait du versement d'un don à l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM) d'un montant de 1500 euros afin de les soutenir dans leur recherche contre cette maladie.

Cette aide spontanée décidée par Madame le Maire s'est imposée d'elle-même après l'accompagnement de l'ICM pour la préparation de la manifestation Octobre Rose dans notre commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition

Informations

- **Terrains du lez**

Le vendeur a retiré son bien de la vente, bien concernant les parcelles section APn°33,34,36 et 44 de 5037m². La procédure engagée par la Mairie est close.

- **Travaux route de Mende**

Monsieur Alain JAMME, adjoint aux travaux, présente le calendrier d'exécution des travaux et fait un état des lieux des travaux réalisés quant à la mise en place d'un plateau traversant à la sortie du lotissement Pioch du Baillos

- **Trinq'O'lez**

A l'occasion des débats pour le vote des tarifs, Madame le Maire a présenté le cadre de cette manifestation et les enjeux poursuivis en cas de succès.

- **Octobre Rose**

A l'occasion des débats pour le vote des tarifs, Madame le Maire a présenté le cadre de cette manifestation et les enjeux poursuivis en cas de succès.

- **Visite des terrasses du château**

Suite au succès des visites du patrimoine, Madame le Maire présente l'initiative de la commission patrimoine d'instituer deux visites des terrasses du château par semaine **le mercredi et le vendredi de 14h à 17h ouvertes au public.**

QUESTIONS DIVERSES

Questions orales – Céline Gollain/Jean-Paul Bord – Montferrier Ensemble

1 - Feux de forêts et mesures de sécurité à prendre à Montferrier

De nombreux incendies ont été déplorés cet été en France (Var, Aude, Vaucluse) et dans d'autres pays, notamment autour de la Méditerranée (Algérie, nord du Maroc, Grèce, Turquie). Le bilan est lourd et, selon les prévisions météorologiques, ne devrait cesser de s'alourdir. Notre commune fait partie des communes à risque incendie très fort, particulièrement en période estivale avec de fortes chaleurs, des vents violents, une sécheresse de plus en plus forte et une pression humaine sur les massifs boisés (Baillarguet, Pioch Rous) de plus en plus importante (piétons, cyclistes, etc.). Faut-il encore préciser que 90% des départs de feux sont dus à l'activité humaine ?

Quelles seraient les mesures à prendre pour éviter que notre commune ne soit défigurée par les flammes ?

Il existe déjà le CCFF qui, grâce aux bénévoles, fait de la prévention. Le nombre d'adhérents est cependant à conforter afin que les patrouilles soient plus nombreuses. Une caserne de pompiers va être construite en 2023 ou 2024 sur Baillarguet. Tout cela est bien mais pas suffisant. Nous proposons d'autres mesures :

- une sensibilisation plus forte auprès de la population résidente et non résidente visitant les massifs devrait être menée avec des actions de prévention plus ciblées ;
- obligation d'entretenir son jardin (débrancher sur 50 mètres tous les abords de constructions, arbres et branches situés à moins de 3 mètres des maisons doivent être supprimés, arbres et plantes mortes ou malades doivent être éliminés, obligation d'élaguer les arbres...) : débrancher c'est sauvegarder la biodiversité et protéger la nature ; il est nécessaire aussi de débrancher également les massifs forestiers, dont la majorité des parcelles est privée ;
- enfin, toutes les pistes menant aux massifs forestiers devraient être fermées par des barrières pour empêcher les voitures d'y circuler. Un signalisation devrait être mentionné également pour interdire tout véhicule à moteur.

Certaines de ces mesures existent déjà et font l'objet de communication, cf Débranchage sur le Bulletin municipal d'information, mais elles doivent être renforcées au vu des risques incendies qui risquent d'être plus importants dans les années à venir. Pour garder une belle commune boisée et protéger notre patrimoine naturel nous devons agir plus fortement sans tarder.

Quelles sont les mesures nouvelles que vous envisagez ?

2 – Une idée pour mieux connaître les associations pour mieux les valoriser et mieux les aider

La ville de Castelnaud a lancé son Centre de Ressources pour les Associations Castelnaudaises (C.R.A.C). L'objectif principal de ce nouveau service rattaché à la direction du Protocole est d'être le point d'entrée unique des associations du territoire afin de mieux les connaître pour mieux les valoriser.

Véritable interface entre les différents services de la Ville, le C.R.A.C s'inscrit dans une démarche d'accompagnement juridique, de recherches de financements ou d'élaboration d'une stratégie réunissant les grands enjeux du Développement Durable (économique, social et environnemental).

Parmi les projets, deux méritent d'être relevés :

- L'accompagnement des associations dans leur transformation numérique ;
- L'encouragement, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement bénévole.

CRAC article p. 24 du CastelnaudMag Mars-Avril 2021

<https://fr.calameo.com/read/00000120267e9c04bb6?fb>

Question : à quand un CRAM Centre de Ressources pour les Associations de Montferrier ?

Objectif : Mieux connaître les associations pour mieux les valoriser et mieux les aider en conséquence (notamment avec l'attribution de subventions plus justement allouées).

3 - Appel Atlas de la biodiversité communale

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Sur la Métropole de Montpellier, certaines communes ont déjà répondu à cet appel (Montaud, Grabels...).

La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

Je propose d'abord que Montferrier réponde à l'appel de l'Office français de la biodiversité, ensuite je me propose (comme conseiller municipal, géographe et cartographe) de lancer cet atlas pour notre commune avec les conseillers qui le souhaiteraient, enfin, d'entrer en contact avec la Métropole qui s'est positionnée pour un ABC métropolitain lors de son conseil du 29.03.2021 (point 36 – Environnement)

Les réponses à ces trois questions par Madame le Maire sont consultables sur l'audio du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 mis en ligne sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.